

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 02 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**DATE DE
CONVOCATION**

25 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	25

Objet :

Détermination de la participation financière 2023/2024 aux communes pour les enfants des classes RASED

Etaients présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal LECOQ, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr WATEL Patrik à Mr LECOQ Jean-Pascal

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEMASSON Yann

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L212-8,

Vu la circulaire ministérielle du 25 août 1989

Vu la délibération du 18 novembre 2019, instaurant les modalités de calcul pour la participation financière,

Vu la délibération du 5 décembre 2022 conventionnant jusqu'au 31 décembre 2025 avec les communes concernées,

Considérant qu'il convient d'actualiser la participation financière,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : de FIXER la participation financière des communes pour le RASED pour l'année 2023/2024 à 38,35 € par classe

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

Madame Florence DAMERON 1^{ère} adjointe



[Handwritten signature in blue ink]